



Avis d'Appel à Candidature  
Réouverture BAR TABAC RESTAURANT  
06420 Saint Sauveur Sur Tinée

Objet de l'appel à candidature :

La Commune a acquis en juin 2019 un local commercial bar tabac et restauration. Il se situe au cœur du village en face d'un parking d'une vingtaine de places. Des travaux de rénovation sont en cours de réalisation.

La Commune recherche un preneur qui pourra exploiter le local en tant que locataire selon les conditions habituelles des baux commerciaux. Ce preneur créera son propre fonds de commerce qui sera son entière propriété. Elle lance un appel à candidature qui permettra aux porteurs de projet intéressés d'adresser leur proposition à la Mairie.

Présentation de la commune :

Saint Sauveur sur Tinée est une commune de 436 habitants avec école, collège, Gendarmerie, PGHM et tous services administratifs et connaît une situation géographique privilégiée. Elle se situe à 45 minutes de Nice et à 30 minutes des Stations de ski Isola 2000 et Auron.

La commune constitue une porte d'entrée du Parc National du Mercantour, elle est traversée par le sentier de Grande Randonnée GR5 et par la Route de Grande traversé des Alpes allant de la Suisse à Menton.

La commune est propriétaire de 4 logements « Gîte de France » avec 80% de fréquentation et d'un gîte d'étape avec 100 % de fréquentation (du 30 mai au 30 septembre) qui permet aux randonneurs de s'arrêter. Très grande fréquentation de randonneurs cyclistes et motards.

Deux commerces, pour l'instant sont exploités, un hôtel restaurant, presse, française des jeux, un snack.

Description des locaux et du matériel mis à disposition

Le local commercial a une superficie totale de 126 m<sup>2</sup> comprenant :

- Un bar
- Une salle de restaurant
- Une cuisine
- Un WC clientèle accessible PMR
- Une douche avec WC pour le personnel
- Un bureau
- Deux caves
- Possibilité création d'une terrasse au frais de l'exploitant sur le domaine public (une redevance sera demandée)

Le matériel du bar et la cuisine est entièrement neuf, Il est mis à disposition par la mairie mais reste en propriété pleine et entière de la commune par contre son entretien et les éventuels remplacements de matériel seront à la charge de l'exploitant,

Le restaurant a une capacité de 40 Couverts

## Activité et ouverture du « BAR TABAC »

- 1) L'exploitant devra assurer obligatoirement un service de Bar Tabac Restauration qui pourra être éventuellement compléter par divers services (dépôts de pain, plats à emporter, petite épicerie etc...). Il devra avoir une expérience dans la restauration et la gestion du Tabac.
- 2) Il serait souhaitable que l'établissement soit ouvert à minima 6 jours sur 7 et 7 jours sur 7 pendant la période estivale du 1er mai au 30 septembre et la saison hivernale suffisamment large pour satisfaire la clientèle.
- 3) Un Permis d'exploitation pour les débits de boisson est obligatoire, le preneur sera en possession du permis d'exploitation pour la licence IV et les autorisations nécessaires pour exploiter un tabac.
- 4) Le bail commercial sera signé pour une durée de neuf années avec possibilité de résiliation à l'expiration triennale. En cas de résiliation anticipée par la commune, aucune indemnisation de clientèle ne sera versée à exploitant,
- 5) Un loyer mensuel sera fixé à 400 € et sera révisé chaque année selon les modalités en vigueur.
- 6) Une licence de débit de boissons 4ème catégorie sera louée au preneur pour un loyer de 250 € par mois et sera révisée chaque année selon les modalités en vigueur.
- 7) Un dépôt de garantie pour le matériel mis à disposition d'un montant de 10.000 € sera versé à la signature du bail et encaissé par la commune.
- 8) Un apport personnel minimum de 10 000€ nécessaire, 15 000€ permettrait un démarrage fluide. Il sera demandé une confirmation de l'apport (attestation bancaire).
- 9) L'exploitant sera tenu de traiter les locaux contre tous les nuisibles.
- 10) L'exploitant devra fournir toutes les attestations d'assurances.

### **La sélection des candidats se fera en trois temps :**

- 1ère phase : Visite du local avec les candidats potentiels est obligatoire. RDV à prendre en mairie au 04 93 02 00 22 sauf le jeudi.
- 2ème phase : une présélection sera réalisée sur la base d'un dossier de candidature à remettre dans le délai fixé.
- 3ème phase : Les candidats sélectionnés seront invités à un entretien afin de présenter leur projet au comité de sélection pour permettre à la commune de compléter leur évaluation et de faire son choix définitif.

**Les candidats seront évalués selon les différents critères :**

- Expérience professionnelle : 30 %
- Garantie financière : 30 %
- Projet : 40 %

Une note globale leur sera attribuée qui définira un ordre de classement.

**• Joindre obligatoirement lors du dépôt de candidature :**

- **Un courrier motivé à adresser à Madame le Maire,**
- **Une description du projet,**
- **votre bilan et compte de résultat prévisionnel détaillé sur 3 ans,**
- **votre plan de financement détaillé et accord de la banque,**
- **tout autre document jugé nécessaire par le candidat (exemple : certificat de travail ou bilan et compte de résultat d'activité précédente),**

Les propositions devront être:

- déposés en Mairie : Place de la Mairie 06420 Saint Sauveur sur Tinée
- ou adressés : Place de la Mairie 06420 Saint Sauveur sur Tinée  
par voie postale, à l'attention de Madame le Maire

Pour plus d'information, contacter la mairie de Saint-Sauveur-sur-Tinée au 04.93.02.00.22 sauf le jeudi ou par mail [mairie.st-sauveur-sur-tinee@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-sauveur-sur-tinee@wanadoo.fr)